

## Garantie limitée applicable à la caméra Côr™

### POUR ENTRETIEN OU RÉPARATION EN VERTU DE LA GARANTIE :

Pour entretien ou réparation en vertu de la garantie : Visitez le site [www.mycorhome.com](http://www.mycorhome.com) ou communiquez avec le service à la clientèle au 1 844 MY-COR-HOME ou au 1 844 692-6746.

Vous pouvez enregistrer les renseignements sur votre produit ci-dessous.

Numéro de modèle \_\_\_\_\_ Numéro de série \_\_\_\_\_  
Date d'installation \_\_\_\_\_ Installé par \_\_\_\_\_  
Nom du propriétaire \_\_\_\_\_ Adresse d'installation \_\_\_\_\_

Côr™ Home Automation (ci-après, «la société») garantit ce produit contre toute défaillance due à un vice de matériau ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien. Toutes les périodes de garantie débutent à la date d'achat initial. Si une pièce s'avère défectueuse en raison d'un vice de matériau ou de fabrication durant la période de garantie applicable, la société offrira gratuitement une pièce neuve ou réusinée, à sa discrétion, pour remplacer la pièce défectueuse. La société pourra également, à sa discrétion, offrir un crédit correspondant au prix d'usine en vigueur d'une pièce neuve équivalente; ce crédit sera appliqué au prix d'achat au détail d'un produit neuf de la société. Sauf disposition contraire dans la présente garantie, les obligations énoncées ci-dessus sont les seules obligations qui incombent à la société en cas de défaillance d'un produit. Cette garantie limitée est soumise à l'ensemble des dispositions, conditions, limitations et exclusions énoncées ci-après et au verso (le cas échéant) du présent document.

Cette période de garantie limitée est d'un (1) an à partir de la date d'achat, est offerte à l'acheteur original seulement et n'est pas transférable.

**RECOURS JUDICIAIRES** : Le propriétaire **doit** aviser la société par écrit, par lettre certifiée ou recommandée adressée à Côr™ Home Automation, Warranty Claims, P.O. Box 4808, Syracuse, New York 13221, au moins trente (30) jours avant d'intenter une poursuite ou un recours. Dans l'avis, il doit faire état du défaut ou de la plainte et demander expressément la réparation, le remplacement ou la rectification du produit sous garantie.

**CONDITIONS DE LA GARANTIE :**

1. Lorsqu'un produit est installé dans une maison neuve, la date d'achat est la date à laquelle le propriétaire a acheté la maison au constructeur.
2. Si la date d'achat initial ne peut être vérifiée, la période de garantie commence quatre-vingt-dix (90) jours après la date de fabrication du produit (établie selon le numéro de modèle et le numéro de série).
3. La garantie ne s'applique qu'aux produits qui demeurent dans leur lieu d'installation initial.
4. L'installation, l'utilisation, l'entretien et la maintenance doivent être effectués normalement et conformément aux directives des instructions d'installation, du manuel de l'utilisateur et des données d'entretien de la société.
5. Les pièces défectueuses doivent être renvoyées au distributeur par l'entremise d'une agence d'entretien et de réparation agréée aux fins de l'obtention d'un crédit.

**LIMITATIONS DE GARANTIES : TOUTES LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES (Y COMPRIS LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES RELATIVES À LA QUALITÉ MARCHANDE ET À L'ADAPTATION À UNE FIN PARTICULIÈRE) SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. CERTAINS ÉTATS OU PROVINCES NE PERMETTENT PAS DE LIMITER LA DURÉE D'UNE GARANTIE OU D'UNE CONDITION IMPLICITE. IL EST DONC POSSIBLE QUE LES LIMITATIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT PAS DANS VOTRE CAS. LES GARANTIES EXPRESSES ÉNONCÉES DANS CE DOCUMENT SONT EXCLUSIVES ET NE PEUVENT ÊTRE MODIFIÉES OU ÉTENDUES PAR UN DISTRIBUTEUR, UN REVENDEUR OU QUICONQUE.**

**LA SOCIÉTÉ NE PRÉSENTE AUCUNE REVENDICATION NI GARANTIE D'AUCUNE SORTE CONCERNANT LA CAPACITÉ OU L'EFFICACITÉ DU PRODUIT À DÉTECTER, À MINIMISER OU À PRÉVENIR DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT LES RISQUES DE DÉCÈS, DE BLESSURE PERSONNELLE, DE VOL OU DE DOMMAGE DE BIEN, DE CAMBRIOLAGE, DE VOL QUALIFIÉ, D'INCENDIE OU DE TOUTE PERTE QUELLE QU'ELLE SOIT (COLLECTIVEMENT, UNE «PERTE») OU QUE LE PRODUIT OFFRIRA UN AVERTISSEMENT SUFFISANT OU UNE PROTECTION ADÉQUATE. LA SOCIÉTÉ N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUTE PERTE RELATIVE AU PRODUIT OU À SON UTILISATION, À SON MAUVAIS USAGE OU À SON MAUVAIS FONCTIONNEMENT.**

**LA CAPACITÉ DU PRODUIT À FONCTIONNER CORRECTEMENT DÉPEND D'UN NOMBRE DE PRODUITS DÉTENUS OU CONTRÔLÉS PAR DES TIERS OU DES SERVICES ÉGALEMENT OFFERTS PAR DES TIERS SUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ N'EXERCE AUCUN CONTRÔLE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LA CONNEXION À UN RÉSEAU INTERNET OU CELLULAIRE, OU À UNE LIGNE FIXE; LA COMPATIBILITÉ DE TOUT APPAREIL MOBILE ET DE SON SYSTÈME D'EXPLOITATION; AINSI QUE L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE ADÉQUATES. LA SOCIÉTÉ EST DÉCHARGÉE DE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR DES ACTIONS OU OMISSIONS DE L'ACHETEUR OU DE TOUT AUTRE TIERS FOURNISSANT DE TELS PRODUITS ET SERVICES.**

**CETTE GARANTIE EXCLUT CE QUI SUIT :**

1. Les coûts de main-d'œuvre et les autres coûts de diagnostic, de réparation, de démontage, d'installation, d'expédition, d'entretien ou de manutention des pièces défectueuses, des pièces de remplacement ou d'appareils neufs.
2. Tout produit acheté sur Internet.
3. Les produits qui ne sont pas installés conformément aux normes d'efficacité régionales publiées par le Department of Energy.
4. L'entretien normal décrit dans les instructions d'installation et d'entretien ou dans le manuel de l'utilisateur.
5. Les défaillances, les dommages ou les réparations découlant d'une mauvaise installation, d'une mauvaise application, d'un usage abusif, d'un entretien inadéquat, d'une modification non autorisée ou d'une utilisation inadéquate.
6. Un refus de démarrage ou des dommages en raison de problèmes de tension, de fusibles grillés, de disjoncteurs ouverts, ou d'insuffisance, d'indisponibilité ou d'interruption de l'alimentation électrique, du fournisseur de service Internet ou des services mobiles ou de votre réseau domestique.
7. Les défaillances ou les dommages qui découlent d'inondations, de vents violents, d'incendies, de la foudre, d'accidents, de milieux corrosifs (rouille, etc.) ou d'autres conditions qui échappent au contrôle de la société.
8. Les pièces non fournies ou désignées par la société, ou les dommages qui découlent de leur utilisation.
9. Les produits installés à l'extérieur des États-Unis ou de ses territoires et du Canada.
10. Les coûts d'électricité ou de combustible, ou une augmentation des coûts d'électricité ou de combustible, pour quelque raison que ce soit, incluant l'utilisation supplémentaire ou inhabituelle d'un chauffage électrique d'appoint.
11. Tout coût de remplacement, de remplissage ou d'élimination du frigorigène, incluant le coût du frigorigène.
12. **TOUT DOMMAGE MATÉRIEL OU COMMERCIAL SPÉCIAL, INDIRECT OU CONSÉCUTIF DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.** Certains États ou provinces ne permettent pas l'exclusion des dommages indirects ou consécutifs; il est donc possible que les limitations ci-dessus ne s'appliquent pas dans votre cas.

Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques et peut éventuellement vous ouvrir d'autres droits en fonction des lois en vigueur dans chaque juridiction.